

DÉCLARATION

DÉVELOPPEMENT RURAL ET RÉGIONS FRONTALIÈRES

Colloque de l'Association des régions frontalières européennes (ARFE)

EuRegio Salzburg - Berchtesgadener Land - Traunstein

Monastère de Seeon, 12 mars 2007

La nouvelle stratégie de la Commission européenne relative aux zones rurales est avant tout orientée sur la comptabilité, la protection de l'environnement, la qualité de vie et la diversification de l'économie rurale, tout en tenant compte des approches de Gotenbourg et de Lisbonne. Par ailleurs, elle se concentre sur la priorité horizontale, sur l'amélioration de la gouvernance et la mobilisation de son potentiel de développement endogène.

Dans ce contexte c'est la tâche des Etats membres de garantir la complémentarité et la cohérence des mesures financées à l'aide des différents fonds européens dans certaines zones géographiques et domaines d'action. Il est en effet important d'adapter les mesures aux situations particulières, comme par exemple les différentes conditions de départ dans les nouveaux Etats membres en ce qui concerne la politique agricole commune ou le cas des régions frontalières aux frontières internes et externes. Les régions frontalières sont tout particulièrement touchées par toutes sortes de tendances et de défis territoriaux.

Les zones rurales pourraient être renforcées comme structures policentriques avec de nouvelles possibilités d'emploi en tenant compte de leur niveau de développement. Nous ne parlons pas seulement de politique agricole, mais aussi de politiques européennes et nationales qui ont besoin d'être mieux coordonnées.

Les régions frontalières rurales européennes nécessitent de mesures d'un tout autre genre que les zones urbaines ou sub-urbaines. Cela est tout particulièrement valable pour les zones peu peuplées qui ont de grands problèmes structurels. Il s'agit avant tout d'accompagner et de mettre en œuvre activement le changement structurel inévitable dans des zones rurales et des régions frontalières pour freiner ainsi un éventuel mouvement négatif régional en renforçant de nouvelles formes de concentration, de soutien économique et de formation, de ravitaillement local et suffisant, de maintien et de développement de la mobilité des transports ainsi que des transports publics etc.

Pour cela les régions frontalières européennes, après leur réunion au monastère de Seeon, déclarent qu'il est nécessaire de mettre en œuvre les différentes mesures spéciales et de s'adresser au Conseil des ministres de l'UE les 24 et 25 mai 2007 à Leipzig :

1. Dans la future politique en vue du développement des zones rurales il convient assurer que les mesures en matière de politique agricole dans des zones frontalières soient coordonnées au

niveau transfrontalier avec la politique de l'aménagement du territoire, des transports et régionale.

2. La politique régionale européenne facilite les programmes et les mesures transfrontaliers. Dans le cadre de la politique agricole européenne (PAC) par contre, les programmes de politique agricole sont nationalisés ou régionalisés. S'il y avait dans le cadre de Leader des règlements relatifs aux activités transfrontalières, les régions frontalières pourraient être impliquées dans le développement des programmes et projets agricoles transfrontaliers communs.
3. La masse critique pour les investissements et les projets utiles dans les régions frontalières ne peut être atteinte qu'à travers une coopération transfrontalière. Les Etats membres devraient en tout cas améliorer les chances des régions frontalières rurales à travers la coopération au-delà des frontières.
4. Les programmes nationaux ELER devraient tenir compte des modèles et des approches existants transfrontaliers, étant donné que ceux-ci ont prouvé leurs effets positifs dans les périodes de programmes antérieures.
5. Les acteurs de la coopération transfrontalière doivent veiller à ce que les programmes de politique agricole nationaux et les programmes de développement transfrontaliers de politique régionale soient harmonisés et qu'il y ait une utilisation commune des projets et des moyens dans le cadre de la coopération transfrontalière.
6. On devrait promouvoir de façon active les modèles et les plans de stratégie transfrontaliers dans le contexte de la complémentarité, de la création d'une masse critique, de la création d'une zone avoisinante pour les possibilités d'emploi et les services publics de base etc., tout en tenant compte des moyens financiers qui diminuent dans tous les Etats membres.